

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 16 novembre 2023  
Date d'affichage : le 16 novembre 2023  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14  
Dont pouvoir (s) : 02

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Bernard LEBOEUF, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Jean-Charles DUPONT, Alain LOEB, Francine DESABAYE, Elodie DESABAYE, Pascal SCHWARTZ et Jean-Luc ENJALBERT.

**Pouvoirs de :** Chantal QUERNIARD à Pascal SCHWARTZ et Frédéric BESNARD à Bernard LEBOEUF.

**Absents excusés :** Chantal QUERNIARD, Françoise COHAN et Frédéric BESNARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Anne BERICHI

:

**DECISION MODIFICATIVE n°3**

Rapporteur : **Monsieur ENJALBERT**

La décision modificative s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie financière rappelée lors du vote du budget primitif, à savoir la préservation d'une épargne solide et le soutien à un programme d'investissement ambitieux et responsable.

VU les articles L1612-12, L2121-14, L2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif voté lors de la séance 2 du 01/03/2023,

VU l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

**1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

chapitre	article	libelle	MONTANT BUDGET	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	VOTES
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>					
023		vrt investissement	7 318,78 €	2 000,00 €	
		total ch 023		2 000,00 €	<b>14 VOIX POUR 00 VOIX CONTRE 00 ABSTENTION</b>
65	6541	créances admises en non	16 734,46 €	- 2 000,00 €	
		total ch 65		- 2 000,00 €	<b>14 VOIX POUR 00 VOIX CONTRE 00 ABSTENTION</b>
<b>TOTAL : BP+DM = NV BUDGET</b>			<b>720 274,15 €</b>	<b>- €</b>	<b>720 274,15 €</b>

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitre	article	libelle	MONTANT BUDGET	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	VOTES
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>					
21	2188	AUTRES MOBILISATIONS CORPORELLES	450,00 €	2 000,00 €	
		TOTAL CH21		2 000,00 €	14 VOIX POUR 00 VOIX CONTRE 00 ABSTENTION
TOTAL : BP + DM = NV BUDGET 2023			1 308 920,18 €	2 000,00 €	1 310 920,18 €
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>					
21	21	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	7 318,78 €	2 000,00 €	
		TOTAL 021	- €	2 000,00 €	14 VOIX POUR 00 VOIX CONTRE 00 ABSTENTION
TOTAL : BP + DM = NV BUDGET 2023			1 308 920,18 €	2 000,00 €	1 310 920,18 €

**Le Conseil Municipal après avoir voté par chapitre décide :**

- **D'adopter les décisions modificatives représentées dans les tableaux, ci-dessus, pour l'exercice 2023.**

Pour extrait certifié conforme au registre. :



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20231121-DB05AR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2023